

## COMMUNIQUE

En application des dispositions du Règlement n° 04/19/CEMAC/UMAC/CM du 10 août 2020 relatif au TEG, à la répression de l'usure et à la publication des conditions de banque dans la CEMAC, les Taux Effectifs Globaux (TEG) Moyens pratiqués par les établissements de microfinance de 2<sup>ème</sup> catégorie au cours des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2021, et les nouveaux taux d'usure applicables (*Toutes Taxes Comprises*) à compter de la date de signature du présent Communiqué se présentent comme suit :

Types de clientèles	TEG Moyens 3 <sup>ème</sup> trimestre 2021	TEG Moyens 4 <sup>ème</sup> trimestre 2021	Taux d'Usure
<b>1.Particuliers</b>			
Crédits à la consommation, autres que le découvert	43,08	45,70	<b>60,94</b>
Découverts	47,79	47,80	<b>63,73</b>
Escomptes d'effets		33,07	<b>44,09</b>
Crédits à moyen terme*	38,18	35,39	<b>47,18</b>
Crédits à long terme*	20,48	21,99	<b>29,32</b>
Crédits immobiliers	30,06	25,35	<b>33,80</b>
Cautions	43,01	44,92	<b>59,90</b>
*Il s'agit des crédits autres que les crédits immobiliers			
<b>2.Petites et Moyennes Entreprises</b>			
Crédits de trésorerie, autres que les découverts, escomptes d'effets et affaturages	45,78	42,05	<b>56,07</b>
Découverts	26,31	28,43	<b>37,91</b>
Escomptes d'effets	37,33	36,49	<b>48,66</b>
Crédits à moyen terme	33,80	32,14	<b>42,85</b>
Crédits à long terme	23,86	22,86	<b>30,49</b>
Affaturages	2,43	2,40	<b>3,20</b>
Cautions	32,47	40,18	<b>53,57</b>
<b>3.Personnes Morales Autres que PME et GE (Institutions sans but lucratif: ONG, GIC, associations, églises, mosquées, etc.)</b>			
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	68,66	-	<b>91,54</b>
Découverts	-	49,94	<b>66,59</b>
Crédits à moyen terme*	49,24	-	<b>65,66</b>
Crédits à long terme*	-	-	-
Crédits immobiliers	-	-	-

\*Il s'agit des crédits autres que les crédits immobiliers

**NB.** : Les cellules vides (-) indiquent les catégories de crédits pour lesquelles les établissements de microfinance de 2<sup>ème</sup> catégorie n'ont pas enregistré d'opérations au cours de la période, et les taux en italique sont les derniers taux publiés et reconduits pour établir les seuils d'usure.

Fait à Yaoundé, le

17 8 JUIL 2022

Le Ministre des Finances,

Président du Comité National Economique et Financier



Louis Paul MOTAZE